



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

Date de la convocation	5 décembre 2016	Séance du : 14 décembre 2016
	<b>Votes : 41</b>	L'An Deux Mille Seize, et le quatorze décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 34	Pour : 41	
Absents : 4	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÓ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) représentée par M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain BLANQUER (Lieurac-Cabrières) représenté par M. Denis MALLET (Cabrières), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan),

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

## **Objet : Office de tourisme - Fixation des tarifs des visites guidées 2017.**

Monsieur Gérald VALENTINI rapporte :

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation de l'Office de tourisme en date du 13 septembre 2016, il est proposé aux membres du conseil de modifier les tarifs des visites guidées de l'Office de Tourisme qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 selon les conditions ci-dessous :

### **Visites guidées du Clermontais** **Tarifs Groupes**

Il est proposé d'augmenter certains tarifs groupes :

<b>NOMBRE DE PARTICIPANTS</b>	<b>TARIFS</b>
Groupe de 12 à 20 personnes	60€ reste inchangé
Groupe de 21 à 30 personnes	100€ (au lieu de 80€)
Groupe de 31 à 50 personnes	150€ (au lieu de 130€)
Scolaires et étudiants (max. 50 personnes) hors Clermontais	Forfait : 60€ reste inchangé
Gratuité : chauffeur, accompagnateur	Tous groupes confondus
Dimanche et jours fériés	Majoration journalière reste à 30€
Accompagnement à la journée	Reste à 40€

Gratuité aux Maisons de Retraite et scolaires tous confondus du territoire du Clermontais.

**Visites du Clermontais**  
**Tarifs Individuels**

Le tarif adulte classique serait augmenté d'un euro.

Tarifs individuels (minimum 4 personnes et tarif applicable jusque 11 personnes inclus) :

- Adultes : passe de 4€ à 5€
- Enfants à partir de 12 ans, étudiants, sans emploi : reste à 3€
- Enfants de moins de 12 ans, pass pro tourisme, carte mobilité réduite : reste gratuit.

Il est proposé d'abandonner les tarifs de visites thématiques qui ne sont pas utilisés à ce jour.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur Gérald VALENTINI, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** les tarifs des visites guidées de l'Office de Tourisme qui seront applicables à compter du 1er janvier 2017 selon les conditions énoncées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,

  


Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20161215-2016-12-14-09-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2016  
Date de réception préfecture : 15/12/2016